

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Recu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260210-2026CS12-DE

Délégation 2026CS12

du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Projet de restauration et d'aménagement du château de l'environnement études et suivi d'opération – phase 2 – marchés de prestations intellectuelles

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 février 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00.

Le quorum était atteint avec **59 votants** :

- **33** membres titulaires présents ;
- **6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- **0** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- **20** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Delphine CRESP (délégue titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Mireille SUEUR (délégue titulaire de **Mérindol**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; M.E. CHRISOSTOME (délégue titulaire de **saint Martin les Eaux**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGER (délégue titulaire de **Viens**) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante **LMV**)

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire de **Ansois**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire de **Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de **Cucuron**) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de **Gargas**) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de **Grambois**) ; Olivier LAUBRON (délégué suppléant de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Thierry DERNIS (délégué suppléant **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de **Robion**) ; François DUPOUX (délégué titulaire de **Saignon**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Nicolas HUMBERT (délégué suppléant **Conseil départemental 84**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire **CCPFML**)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (10)

Ghislaine PINGUET à Sabastien TROUSSE
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • • www.parcduluberon.fr

Béatrice TERRASSON à Patrick COURTECUISSÉ
Catherine GAY à M.E.CHRISOSTOME
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs (10)

Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Delphine CRESP
Grégory BALLIN à Marc BOTTERO
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX
Patrick VARAIRE à Patrick COURTECUISSÉ
Sergio ILOVAISKY à Valérie PEISSON
Richard ROUZET à Valérie PEISSON
Pierre POURCIN à Viviane DARGERÉ
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Thérèse NEMROD-BONNAL ; Michèle LEGENDRE ; Marianne DOMEIZEL ; Céline MOSTEIRO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Yolande PRIMO ; Anne-Marie LOISON ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Marion MAGNAN ; Sylvaine DI CARO ; Martine VASSAL ;

Messieurs Denis VERKIN ; Xavier ROUMANIE ; Jean-Luc MIOLA ; Michel DALMASSO ; Richard KITAEFF ; Romain FERRARI ; Jean-François DUBOIS ; Sylvain D'APUZZO ; Jérôme PELLEGRIN ; Mathias GUIBERT ; Jean-Pierre GERAULT ; Christophe MOUREY ; Jérôme DUBOIS.

Etaient absents :

Mesdames : Monique CHABAUD ; Alexandra MORETTI ; Solange FOUVET ; Véronique MILESI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Karine MASSE ; Valérie BARDISA ; Michèle MALIVEL ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Isabelle FILHOL ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ; Anne-Claudius PETIT ; Valérie DELPECH ;

Messieurs Roland PETIET ; Pascal RAGOT Lionel MORARD ; Thierry RICHARME ; Alessandro POZZO ; Jacques MACHEFER ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jacques PENSA ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE ; Georges BOTELLA ; Christian GIRARD.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants, L.1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu l'article R 2122-2 du code de la commande publique modifié par décret n°2021-357 du 30 mars 2021-
art 1 ;
Vu le décret d'application 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la
Commande Publique ;
Vu la délibération du Bureau syndical du 12 octobre 2021 n°2021BS02 désignant les bureaux d'étude dans
le cadre du projet de restauration et d'aménagement du château de l'environnement ;
Vu la délibération 2021CS70 du Comité syndical en date du 30 novembre 2021 pour élire les membres de
la CAO du Parc du Luberon ;
Vu la délibération 2022CS58 du Comité syndical en date du 28 juin 2022 pour l'attribution du lot14 portant
sur les études acoustiques dans le cadre du projet de restauration et d'aménagement du château de
Buoux ;
Vu la délibération n°2023CS11 du Comité syndical en date du 12 octobre 2023 pour renouveler un des
membres de la CAO du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n°2024CS16 du Comité syndical en date du 20 février 2024 qui approuve la mise à jour
du cadre technique, administratif et financier du projet de rénovation et d'ouverture au public du château de
Buoux ;
Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;
Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 6 juin 2025
approuvant la Charte 2025-2040 du Parc ;
Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant
l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du
Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté
préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 27 janvier 2026 ;

Considérant que les marchés conclus avec les bureaux d'étude arrivent à échéance, rendant nécessaire le
lancement d'une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité de l'accompagnement technique du projet,
notamment pour le suivi et le contrôle de la phase de travaux, et de garantir la bonne exécution des
prestations dans le respect des objectifs, des délais et des exigences réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à la majorité des voix exprimées :

- **D'ENTERINER** le choix de la commission d'appel d'offres du Parc du Luberon du 27 janvier 2026 ;
- **DE DESIGNER** les bureaux d'études suivants titulaires des 9 lots ci-après pour toute la durée du
marché :

LOT	PRESTATAIRE	MONTANTS HT PAR TRANCHE		MONTANT HT TOUTES TRANCHES
Lot 01 - Contrôle technique	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	TF =	6 700.00 €	34 000.00 €
		TOp1 =	10 800.00 €	
		TOp2 =	2 100.00 €	
		TOp3 =	5 700.00 €	
		TOp4 =	4 000.00 €	
		TOp5 =	2 400.00 €	
		TOp6 =	2 300.00 €	

Lot 02 - Coordinateur SPS	AASCO	TF = TOp1 = TOp2 = TOp3 = TOp4 = TOp5 = TOp6 =	4 400.00 € 8 400.00 € 1 000.00 € 2 200.00 € 2 400.00 € 3 300.00 € 3 940.00 €	25 640.00 €
Lot 03 - Coordinateur SPS	AUSSILIUM	TF = TOp1 = TOp2 = TOp3 = TOp4 = TOp5 =	3 400.00 € 2 075.00 € 2 075.00 € 4 265.00 € 2 075.00 € 2 075.00 €	15 965.00 €
Lot 04 - Études géotechniques	Groupeement SAGA / SAGA PACA	TF = TOp1 =	5 270.00 € 5 415.00 €	10 685.00 €
Lot 05 - BET Structure	IGC – Ingénierie générale de la construction	TF = TOp1 = TOp2 = TOp3 =	11 490.00 € 27 555.00 € 8 435.00 € 7 110.00 €	54 590.00 €
Lot 06 - BET Fluides	CCE Ingénierie	TF = TOp1 = TOp2 = TOp3 = TOp4 = TOp5 = TOp6 = TOp7 =	7 275.00 € 27 065.00 € 3 910.00 € 14 410.00 € 22 955.00 € 12 400.00 € 7 000.00 € 5 330.00 €	100 345.00 €
Lot 07 - BET Acoustique	Groupeement VENATHEC	TF = TOp1 = TOp2 = TOp3 =	5 510.00 € 8 830.00 € 6 667.39 € 7 372.39 €	28 379.77 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260210-2026CS12-DE

Lot 08 – BET Éclairage	Les Ateliers de l'éclairage	TF = TOp1 = TOp2 = TOp3 = TOp4 =	950.00 € 2 280.00 € 690.00 € 2 620.00 € 8 830.00 €	15 370.00 €
Lot 09 – BET Ascenseur	ACCEO	TF =	15 900.00 €	15 900.00 €
	TOTAL HT			300 874.77 €

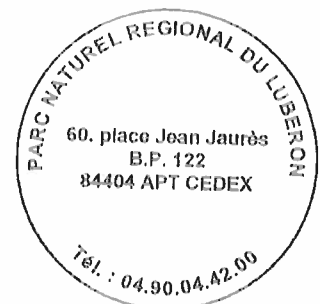
- **D'APPROUVER** le principe selon lequel les ordres de service porteront dans un premier temps sur la tranche ferme, les tranches optionnelles quant à elles pourront faire l'objet d'ordres de service complémentaires, en fonction de l'avancement des études et travaux et des besoins de l'opération ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les actes d'engagement, les notifications et les ordres de service et tout document nécessaire à l'avancement des dits marchés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI



Apt le 17/02/2026